



Juillet 2025

FINAL

Instructions à l'intention des entités soumises à la surveillance prudentielle pour la déclaration des dispositions prises en réponse aux mesures notifiées via le portail IMAS

1. Introduction

Le présent document donne des instructions sur la manière de déclarer les dispositions prises en réponse aux mesures préalablement notifiées à l'entité soumise à la surveillance prudentielle par l'équipe de surveillance prudentielle conjointe (*Joint Supervisory Team, JST*) via le portail IMAS.

2. Processus et messages sur le portail IMAS

Toutes les mesures prudentielles communiquées par les JST sont visibles sur le portail IMAS comme des processus individuels. Lorsqu'une mesure est communiquée par la JST, l'entité soumise à la surveillance prudentielle reçoit un message intitulé « *Supervisory measure* » (SM), qui contient les informations pertinentes sur la mesure, telles que :

- « *Type* » : le type de mesure, c'est-à-dire s'il s'agit d'une obligation, d'une recommandation, d'une condition ou d'un rappel de la nécessaire mise en conformité avec les exigences prudentielles ;
- « *Severity* » : la gravité ou criticité de la mesure, qui peut aller de M1 (gravité minimale) à M4 (gravité maximale) ;
- « *Measure ID* » : l'identifiant de la mesure ;
- « *Measure label* » : un bref résumé de la mesure ;
- « *Description* » : une description de la mesure, qui figure également dans la décision ou l'acte opérationnel de la BCE ;
- « *Communicated deadline* » : le délai communiqué, champ qui peut être laissé vide en cas de conditions ou de limitations (conditions imposées par les décisions de la BCE subordonnant

l'efficacité de la décision à des événements spécifiques – par défaut, les mesures n'ont pas de délai spécifié) ;

- « *Finding IDs* » et « *Finding labels* » : les identifiants et de brefs résumés des constats corrigés par la mesure ;
- « *Supervisory activity ID* » : l'identifiant de l'activité prudentielle ayant donné lieu à la mesure – cette référence peut être utilisée dans l'onglet « *My processes* » pour regrouper les mesures émanant de la même activité prudentielle.

Une copie de l'acte prudentiel par lequel l'entité soumise à la surveillance prudentielle a été notifiée de la mesure est également fournie en pièce jointe, ainsi que tout document complémentaire (par exemple, des annexes).

Un nouveau processus est ouvert sur le portail IMAS pour chaque mesure communiquée par la JST. Les **types de processus**, qui reflètent les combinaisons possibles d'activité prudentielle et de type de mesure, sont les suivants :

- *SM obligation – Internal models*
- *SM recommendation – Internal models*
- *SM condition – Internal models*
- *SM reminder to comply – Internal models*
- *SM limitation – Internal models*
- *SM reminder to comply – Internal models*
- *SM reminder to address – Internal models*
- *SM obligation*
- *SM recommendation*
- *SM reminder to address*
- *SM obligation – On-site inspection*
- *SM recommendation – On-site inspection*
- *SM reminder to address – On-site inspection*
- *SM condition – Ongoing models*
- *SM obligation – Ongoing models*

- *SM recommendation – Ongoing models*
- *SM reminder to comply – Ongoing models*
- *SM limitation – Ongoing models*
- *SM reminder to address – Ongoing models*
- *SM condition – Authorisation*
- *SM obligation – Authorisation*
- *SM recommendation – Authorisation*
- *SM reminder to address – Authorisation*
- *SM condition – Fit and proper*
- *SM obligation – Fit and proper*
- *SM recommendation – Fit and proper*
- *SM – Early intervention assessment*

Type	ID	Supervisory activity ID	Last modified	Status	Target institution	Due date	# Messages
SM condition - Internal models	M-1-IMIC-2024-766384190	IMI-2024-FIAAA-1321709235	03 Dec 2024	Submitted	bank_01	Not available	2
SM condition - Internal models	M-3-IMIC-2024-726268481	IMI-2024-FIAAA-1319115981	28 Nov 2024	Open	bank_03	30 Sep 2024	2
SM obligation - Internal models	M-3-IMIO-2024-726268478	IMI-2024-FIAAA-1319115981	28 Nov 2024	Open	bank_03	31 Oct 2024	2

Les processus sont listés dans l'onglet « *My processes* » du portail IMAS. La colonne « *Supervisory activity ID* » peut être utilisée pour filtrer toutes les mesures liées à la même activité prudentielle. Cette vue peut être extraite en cliquant sur « *Export as CSV* ». La colonne « *Due date* » indique le délai de la mesure et permet de filtrer et/ou de modifier l'ordre des processus.

Toute modification du statut d'un processus est notifiée à l'entité soumise à la surveillance prudentielle dans un message ayant pour objet « *process status update* ». Les différents statuts sont explicités ci-dessous.

- « *Open* » : la mesure a été communiquée par la JST et le processus est toujours ouvert.

- « *On hold* » : la JST a mis la mesure en attente (généralement parce qu'une enquête de suivi est nécessaire avant que la mesure puisse être clôturée).
- « *Completed* » : la JST a estimé que la mesure a été mise en œuvre. Un message est envoyé à l'entité soumise à la surveillance prudentielle lorsque le statut du processus d'une mesure passe à « *Completed* ».
- « *Cancelled* » : la mesure prudentielle a été annulée par la JST. Les processus annulés et les processus clôturés figurent dans la catégorie « *Closed* » du tableau de bord.

Pour les statuts « *Open* » et « *On hold* », les messages ci-dessous peuvent être échangés.

- Les rapports de mise en œuvre des mesures (*measure implementation reports*) sont envoyés par l'entité soumise à la surveillance prudentielle en réponse au message relatif à la mesure prudentielle afin de rendre compte de l'achèvement ou de l'avancement de la mesure et de fournir des éléments probants et des documents attestant les dispositions prises pour y remédier. Si aucune action n'a encore été mise en œuvre, une date estimée de mise en œuvre pourra être indiquée afin que la JST ait connaissance du statut du processus. Une fois que les dispositions nécessaires ont été prises pour mettre en œuvre la mesure, le rapport de mise en œuvre pourra être mis à jour grâce à l'option « *Update existing* », ce qui permettra à l'entité soumise à la surveillance prudentielle de soumettre de nouveau le message initial avec des informations modifiées ou complémentaires. Il est à noter que la soumission d'un rapport de mise en œuvre d'une mesure ne modifie pas le statut du processus. Cette modification ne peut en effet être effectuée que par la JST à la suite d'une évaluation.
- Le message « *measure implementation confirmation* » est envoyé par l'entité soumise à la surveillance prudentielle en réponse à une mesure de type « *reminder to comply* » ou « *reminder to address* » afin de confirmer la mise en œuvre de celle-ci. Ce message ne permet pas à l'entité soumise à la surveillance prudentielle de présenter quelque explication ou pièce justificative que ce soit. Après l'envoi du message, le statut du processus passe automatiquement à « *Completed* ».
- Les messages d'information (*information messages*) peuvent être envoyés à la fois par la JST et l'entité soumise à la surveillance prudentielle. Il s'agit de messages à sens unique sans possibilité de réponse. Il est toutefois possible de répondre en envoyant un message d'information distinct, lié à la même mesure prudentielle. Il convient de noter qu'un message d'information est également envoyé à l'entité soumise à la surveillance prudentielle dans les cas suivants :
 - en cas de modification de l'échéance de la mesure par la JST (Objet : « *Measure deadline update message* ») ;

- lorsque l'échéance est passée et qu'aucun rapport de mise en œuvre de la mesure n'a été soumis à la JST (Objet : « *Deadline has been reached* »).
- La JST peut envoyer un message ayant pour objet « *Request for information* » pour demander des informations à l'entité soumise à la surveillance prudentielle, qui doit répondre par un message d'information.

En fonction des droits dont ils disposent, les utilisateurs peuvent consulter tous les messages liés à un processus particulier en ouvrant ce dernier dans l'onglet « *My Processes* ». Ces messages peuvent également être consultés individuellement dans l'onglet « *All Messages* ». La colonne « *Status* » peut afficher les différentes valeurs suivantes, en fonction du statut du message : « *Received* », « *Submitted* », « *Draft* » ou « *Pending Confirmation* » (jusqu'à ce que le message ait été traité par le système, et son statut modifié en « *Submitted* »).

Notifications

Lorsque la JST crée un processus de mesure prudentielle, un courriel est envoyé aux utilisateurs du portail IMAS de l'entité soumise à la surveillance prudentielle concernée et comporte la mention de l'identifiant du processus (*Process ID*) ainsi que celui de l'activité prudentielle (*Supervisory activity ID*). Il convient de noter que les utilisateurs ne recevront cette notification que s'ils ont **accès** à la catégorie du processus de mesure prudentielle pour l'entité soumise à la surveillance prudentielle concernée (chef de groupe ou filiale) à ce moment-là. Le gestionnaire délégué d'accès (*Delegated Access Administrator, DAA*) doit préalablement accorder l'accès aux utilisateurs chargés de cette catégorie de processus sur la page « *Manage Users* » du portail IMAS.

Les types de processus énumérés ci-dessus sont répartis en différentes **catégories**, en fonction de l'activité prudentielle :

- *Supervisory measures – Authorisations* (comprenant les mesures relatives aux autorisations)
- *Supervisory measures – Fit and proper* (comprenant les mesures relatives à l'honorabilité et aux compétences)
- *Supervisory measures – Internal models* (comprenant les mesures relatives aux modèles internes et au suivi continu des modèles)

- *Supervisory measures – Other measures* (comprenant notamment les mesures relatives aux inspections sur place, à la surveillance prudentielle continue et au processus de contrôle et d'évaluation prudentiels)

Pour chacune de ces catégories, les **gestionnaires délégués d'accès** peuvent activer la fonction « *Can share processes* » pour chaque utilisateur. Cette fonctionnalité leur permet de désigner des administrateurs de mesures (« *measures administrators* »).

Les **administrateurs de mesures** reçoivent toutes les notifications relatives aux mesures appartenant à la catégorie (par exemple, « *Supervisory measures – Internal models* ») et aux entités soumises à la surveillance prudentielle (chef de groupe ou filiale) auxquelles ils sont affectés. Les administrateurs de mesures reçoivent un courriel leur notifiant la création d'un nouveau processus relatif aux mesures prudentielles (portant l'objet « *New "Supervisory measure" message for IMAS Portal process "Process ID"* »). Dès réception de ce courriel, ils peuvent ouvrir le processus dans le portail IMAS et l'attribuer à un *utilisateur responsable* spécifique (qui doit déjà être un utilisateur du portail IMAS) à l'aide de la fonctionnalité « *Share this process* ».

Les **utilisateurs responsables** reçoivent ensuite un courriel leur indiquant que le processus a été partagé avec eux. À partir de ce moment, ils peuvent accéder au processus concerné et reçoivent toutes les notifications qui s'y rapportent par courriel. De cette façon, les utilisateurs ne reçoivent que des courriels relatifs aux mesures dont ils sont responsables. L'accès peut, le cas échéant, être révoqué par l'administrateur de mesures.